

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 JUIN 2022

L'an deux mil vingt deux, le jeudi vingt-trois juin à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques AFCHAIN, 1^{er} adjoint au Maire.

Date de la convocation : vendredi 17 juin 2022

Etaient présents :

M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	1 ^{er} adjoint				
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	2 ^{eme} adjoint	M.	ALGAYRES	Pierre-Louis	Conseiller municipal
M.	PELAGE	Maurice	3 ^{eme} adjoint	Mme	WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale
M.	BERTHELOT	Olivier	5 ^{eme} adjoint	Mme	TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
Mme	BOLO	Valérie	8 ^{eme} adjoint	M.	GOYON	Mathieu	Conseiller municipal
M.	PAAGALUA	Lionel	9 ^{eme} adjoint	Mme	POIA	Ivy	Conseillère municipale
Mme	FERRALI	Elodie	10 ^{eme} adjoint	Mme	MOREAU	Laure	Conseillère municipale
Mme	FILIMOHAAU	Marguerite	Conseillère municipale	Mme	JULIE	Nina	Conseillère municipale
Mme	COURTOT	Chantal	Conseillère municipale	M.	LELONG	Mickaël	Conseiller municipal
M.	BAUDRY	Michel	Conseiller municipal	M.	PARENT	Frédéric	Conseiller municipal
Mme	JALABERT	Nadine	Conseillère municipale	M.	PIDJOT	Romuald	Conseiller municipal
Mme	MOTUHI	Fémia	Conseillère municipale	M.	SAO	Petelo	Conseiller municipal

Représentés :

M. Eddie LECOURIEUX (procuration donnée à M. Jean-Jacques AFCHAIN)
 Mme Elizabeth RIVIERE (procuration donnée à M. Maurice PELAGE)
 Mme Sabrina WEDE (procuration donnée à M. Olivier BERTHELOT)
 M. Guy GUEPY (procuration donnée à Mme Valérie BOLO)
 M. Paul AUSU (procuration donnée à M. Michel BAUDRY)
 Mme Vaea FROGIER (procuration donnée à Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN)
 M. Lolésio MAUVAKA (procuration donnée à Mme Marie-Thérèse TU)
 M. Georges TARAIHAU (procuration donnée à M. Pierre-Louis ALGAYRES)
 M. Raphaël TOFILI (procuration donnée à Mme Fémia MOTUHI)
 M. Carl N'GUELA (procuration donnée à M. Mathieu GOYON)

Excusé :

M. Jean-Irénée BOANO

Absente :

Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	23
Nombre de votants	:	33

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h00.

Mme Fémia MOTUHI est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N°55 /22/VI

PORTANT AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET PRINCIPAL
DE L'EXERCICE 2021

Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 23 juin 2022,

Vu la loi organique n° 99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n° ~~47~~ 22/VI du 23/06/2022, approuvant le compte administratif du budget Principal de l'exercice 2021,

Vu la note explicative de synthèse n°34/2022 du 17 juin 2022,

Sur proposition de la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 07 juin 2022, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : Le résultat de fonctionnement du budget Principal de l'exercice 2021 avant affectation est arrêté à la somme de **388 278 626 FCFP**.

Article 2 : Il est constaté sur le compte administratif du budget principal 2021 :

- un solde déficitaire sur les restes à réaliser d'investissement de **115 773 548 FCFP** ;
- un solde d'investissement reporté déficitaire de **123 132 369 FCFP**.

Article 3 : Le résultat de fonctionnement du budget principal de l'exercice 2021 est affecté sur l'exercice 2022 de la manière suivante :

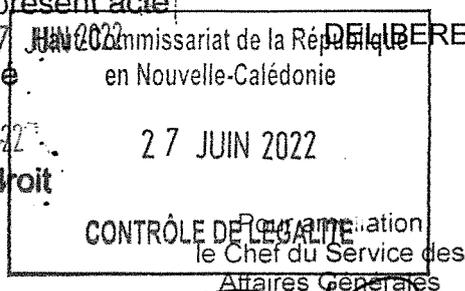
- article « 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés » du budget principal : **388 278 626 FCFP**.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 5 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

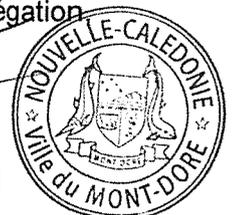
Le Maire certifie que le présent acte

ayant été transmis le 27 JUIN 2022
au Commissaire Délégué
et notifié le
et/ou publié le 28 JUIN 2022
est exécutoire de plein droit



Pour extrait conforme
au registre des délibérations,
Pour le Maire absent et par délégation
Le 1^{er} adjoint

Jean-Jacques AFCHAIN



Ampliations :

Subdivision Administrative Sud
Trésorerie de la Province Sud
Direction des Finances et de l'Informatique (SF)
Direction des Services Techniques et de Proximité
Secrétariat Général (SAG : registre affichage)

Eric KEM-SENG

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Affectation des résultats de l'exercice 2021.

P.J. : 5 projets de délibérations.

A l'issue de l'arrêté des comptes d'un exercice, le conseil municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat dégagé par la section de fonctionnement.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, la prévision d'affectation ainsi que restes à réaliser, inscrits par anticipation au budget primitif de la commune, sont constatés de manière définitive au Compte Administratif.

Il est proposé au conseil municipal de constater les résultats de clôture 2021 tels que retracés ci-après :

Budgets consolidés :

Résultat excédentaire de la section de fonctionnement	441 277 756 FCFP
Solde déficitaire de la section d'investissement (I)	- 49 298 366 FCFP
Solde des restes à réaliser en investissement (II)	- 207 510 506 FCFP
Besoin de financement en investissement (I+II)	- 256 808 872 FCFP

Budget Principal :

Résultat excédentaire de la section de fonctionnement	388 278 626 FCFP
Solde déficitaire de la section d'investissement (I)	- 123 132 369 FCFP
Solde déficitaire des restes à réaliser en investissement (II)	- 115 773 548 FCFP
Besoin de financement en investissement (I+II)	- 238 905 917 FCFP

Affectation du résultat de fonctionnement en 2022 :

<i>Article « 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés »</i>	<i>388 278 626 FCFP</i>
---	-------------------------

Budget Annexe Eau :

Résultat excédentaire de la section de fonctionnement	22 771 830 FCFP
Solde excédentaire de la section d'investissement (I)	1 757 875 FCFP
Solde déficitaire des restes à réaliser en investissement (II)	- 36 184 743 FCFP
Besoin de financement en investissement (I+II)	- 34 426 868 FCFP

Affectation du résultat de fonctionnement en 2022 :

<i>Article « 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés »</i>	<i>22 771 830 FCFP</i>
---	------------------------

Budget Annexe Assainissement :

Résultat excédentaire de la section de fonctionnement	20 198 610 FCFP
Solde excédentaire de la section d'investissement (I)	42 925 844 FCFP
Solde déficitaire des restes à réaliser en investissement (II)	- 54 887 936 FCFP
Besoin de financement en investissement (I+II)	- 11 962 092 FCFP

Affectation du résultat de fonctionnement en 2022 :

Article « 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés » 20 198 610 FCFP

Budget Annexe Ordures Ménagères :

Résultat excédentaire de la section de fonctionnement	11 453 609 FCFP
Solde excédentaire de la section d'investissement (I)	4 282 534 FCFP
Solde déficitaire des restes à réaliser en investissement (II)	- 664 279 FCFP

Affectation du résultat de fonctionnement en 2022 :

Article « 002 - Excédents d'exploitation reporté » 11 453 609 FCFP

Budget Annexe Lotissement ZI La Coulée Tr4 :

Résultat déficitaire de la section de fonctionnement	- 1 424 919 FCFP
Solde excédentaire de la section d'investissement (I)	24 867 750 FCFP
Solde des restes à réaliser en investissement (II)	0 FCFP

Affectation du résultat de fonctionnement en 2021 :

Article « 002 - Déficit d'exploitation reporté » - 1 424 919 FCFP

Les résultats étant affectés individuellement, par budget, une délibération doit être adoptée pour le budget principal et pour les budgets annexes Eau, Assainissement, Ordures Ménagères et lotissement ZI La Coulée TR4.

Observations de la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique en date du 07 juin 2022 :

Après avoir ajusté le compte administratif avec le compte de gestion, M. CARTEGINI informe que les délibérations sont conformes à ce qui a été voté au budget primitif.

Le groupe « Générations Mont-Dore » s'abstient de donner son avis.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à la majorité des membres présents.

Tel est l'objet des projets de délibération ci joints, que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Mont-Dore, le 17 JUIN 2022
Pour le Maire absent et par délégation
Le 1^{er} adjoint

Jean-Jacques AFCHAIN

